

Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique, sur "l'examen oral pour le niveau C du SPF Finances" (n° 9001)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le Secrétaire d'État, j'avais déjà interrogé votre prédécesseur au sujet d'un examen organisé par le Selor en allemand pour les niveaux C du SPF Finances. Voilà au moins 15 ans que cela n'avait plus été le cas! Cependant, il semble que le Selor éprouve quelques problèmes pour trouver un fonctionnaire germanophone apte à organiser l'examen oral. L'épreuve écrite a eu lieu. Nombreux sont les agents du SPF Finances actuellement engagés en contrat Rosetta qui l'ont passé. Pendant la période des affaires courantes, ils attendaient cette possibilité d'un examen complet, pour pouvoir intégrer de manière plus stable leur service et avoir une perspective professionnelle solide au sein du SPF Finances. L'examen écrit a eu lieu, mais l'examen oral serait remis aux calendes grecques, ce qui, en l'espèce, leur pose à nouveau les mêmes problèmes: ils doutent d'obtenir un jour un contrat à durée indéterminée et surtout, à cause du contrat Rosetta, une fois atteint l'âge de 26 ans, ils devront partir s'ils ne reçoivent pas un contrat CDI. Je me suis intéressée à ce département pour mieux le connaître. Il est possible, puisque cela a déjà été fait pour des niveaux C tant néerlandophones que francophones dans la même situation, de tout aussi bien laisser tomber l'examen oral, de clôturer l'organisation de cet examen et de communiquer les résultats de la simple épreuve écrite. Monsieur le Secrétaire d'État, existe-t-il un calendrier précis pour cet examen oral? Sinon, pouvez-vous user de votre influence, vu l'extrême urgence et l'importance que j'accorde à ce dossier, pour peut-être laisser choir l'épreuve orale?

Hendrik Bogaert, Secrétaire d'État:

Monsieur le président, chère collègue, en ce qui concerne l'organisation de sélections en langue allemande, Selor collabore étroitement avec les collègues de la *Deutschsprachige Gemeinschaft*. La personne au sein de la *Deutschsprachige Gemeinschaft* chargée d'organiser ce type de sélection a démissionné au mois de février 2011. Une procédure de recrutement a été lancée afin de la remplacer. Cette sélection a permis d'engager un remplaçant au mois de juillet 2011. Suite à une absence de longue durée, cette personne a démissionné au mois de décembre 2011. Une nouvelle procédure de recrutement est en cours actuellement afin d'engager un nouveau collaborateur. Trois sélections en langue allemande de niveau A, B et C pour le SPF Finances ont été lancées au début du mois de septembre 2011. Les descriptions de fonctions liées à ces sélections prévoient une épreuve informatisée ainsi qu'une épreuve orale. Selor ne peut malheureusement plus modifier les procédures établies et publiées. Selor est donc dans l'obligation d'organiser les épreuves orales. En attendant l'engagement de nouveaux collègues, Selor organisera, grâce à des ressources internes et externes au Selor, à la fin du mois de mars et au début d'avril 2012, des épreuves orales pour ces trois sélections.

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, monsieur le Secrétaire d'État, merci, mais en répondant ainsi, vous vous faites tout aussi mal qu'à moi quant à la modernisation des services publics. Que dira-t-on à ces jeunes qui sont dépendants de la réussite à ces examens, mais aussi tributaires de la mauvaise organisation de l'administration chargée de les organiser? Il faudra donc leur expliquer que l'un n'a pas été recruté ou l'autre, ou qu'on ne dispose pas de ceci ou de cela! Les jeunes s'en fichent! Ils espèrent avoir un avenir au sein d'une administration publique, pour laquelle ils ont été formés, mais il faudra leur expliquer ça! Je sais que vous n'y pouvez rien. Mais j'estime qu'il ne faut pas pénaliser ces jeunes qui sont volontaires... Cela fait quinze ans qu'on attend un examen en langue allemande. S'ils passent l'examen dans une autre langue, ils ne peuvent pas prétendre à un contrat à durée indéterminée, puisqu'ils n'auront pas passé l'examen dans la langue de leur rôle linguistique. Je m'énerve rarement mais là, je ne suis pas du tout satisfaite de votre réponse! Ce n'est pas moi qui suis pénalisée, ni vous. Je n'en veux pas spécialement au Selor. Mais je trouve que cette réponse n'est pas satisfaisante pour ces jeunes qui souhaitent faire une carrière au sein du SPF Finances, qui souhaitent travailler dans un service public fédéral moderne et s'y investir du mieux qu'ils peuvent. Je trouve qu'on les décourage très fortement.

Hendrik Bogaert, Secrétaire d'État:

Je vous comprends. Je vais insister auprès du directeur du Selor pour qu'il trouve une solution alternative. D'un autre côté, il est essentiel de suivre les procédures. Et il y a eu quelques démissions malheureuses qui ont perturbé la situation.